

DÉPARTEMENT
DE L'OISEARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal du lundi 26 juin 2023

CONVOCACTION

Date : 20 juin 2023

Affichée le : 20 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le juin vingt six juin à , les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 30

Votants : 38

Pouvoirs : 8

Absent : 1

Étaient présents : Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCHE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - Mme Caroline JACQUEMART - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE - M. Gérard FACCHINI - M. Jean-Claude VILLEMMAIN.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

27 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

Absents représentés

Mme MOUSSATEN

Mme MEUNIER

M. PERRIN

M. N'DIAYE

M. ZAHRAOUI

M. LUCAS

M. KA

Mme M'BAYE

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à M. BROCHOT

Pouvoir à Mme PEREZ

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à M. EL OUSTI

Pouvoir à M. NACHITE

Pouvoir à Mme JACQUEMART

Pouvoir à M. BOULHAMANE

12 JUL. 2023

Absents non représentés

, Mme MEHADJI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

29 ZAC Ec'Eau Port Fluvial - Abrogation de la délibération autorisant la cession du lot C à bâtir

Rapport de présentation :

Sophie LEHNER, Adjointe

Après consultation d'opérateurs concepteurs pour les trois premiers lots à bâtir de la ZAC Ec'Eau Port Fluvial, le conseil municipal avait accepté, par délibération n°32 du 10 novembre 2021, la cession du lot C au prix minimum de 2 006 000 €HT au profit du groupement COGEDIM.

En date du 21 février 2022, une promesse de vente unilatérale a été régularisée au profit de la société ALTAREA COGEDIM IDF arrivée à échéance le 31 mars 2023. Par courrier réceptionné le 3 avril 2023, la société a exprimé sa volonté d'éteindre contractuellement nos accords sur cette cession.

Aussi, il vous est proposé d'abroger la délibération précitée qui autorisait cette cession.

Vous êtes appelés à voter.

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la délibération n°32 du conseil municipal du 10 novembre 2021,
Vu l'avis de la commission « Projets de Ville et transition écologique » en date du 9 juin 2023,
Considérant la promesse de vente échue et la volonté de la société ALTAREA COGEDIM IDF de ne pas poursuivre l'acquisition du lot C de la ZAC Ec'Eau Port Fluvial,
Entendu le rapport de présentation,

Vote :

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide :**

Article unique : d'abroger la délibération n°32 du conseil municipal du 10 novembre 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Publication électronique sur le site de la Ville le

CREIL, le 06 JUIL. 2023

12 JUIL. 2023

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Madame Jessica ELONGUERT

Maire de Creil
Président de l'ACSO

La secrétaire de séance